

# Gestion des barrages et environnement

Noël Godard

Ingénieur des Ponts & Chaussées,  
Ministère de l'Environnement

L'appréciation des impacts des barrages sur l'environnement a longtemps été concentrée sur les impacts relatifs à la réalisation des travaux et aux submersions consécutives à la mise en eau des ouvrages : évacuations de populations, suppression de terres agricoles, destruction de forêts, altérations de sites...

La méthodologie des études relatives à ces impacts et les modalités de mise en place des mesures compensatoires correspondantes peuvent être considérées pour l'essentiel relativement bien connues, ou tout au moins ont fait l'objet d'études et d'expériences nombreuses sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici. Il ne convient pas pour autant de sous-estimer l'importance de ces impacts.

En revanche, les questions relatives à l'influence des règles de gestion des ouvrages ont longtemps été abordées de façon extrêmement sommaire, l'étude se limitant souvent à examiner les préjudices éventuels causés aux utilisateurs économiques de l'eau à aval (irrigants, alimentation en eau potable, utilisation hydroélectrique, ...).

La meilleure compréhension du fonctionnement des systèmes fluviaux permise notamment par les programmes de reches initiés dans le cadre d'études pluridisciplinaires

et menés depuis une dizaine d'années (programme PIREN notamment) et de l'application des dispositions de la loi « Pêche » de 1984 relative aux débits réservés et liées à la sensibilité accrue des responsables, des associations et de l'opinion publique aux problèmes d'environnement, montre que les modalités de gestion des ouvrages peuvent avoir des conséquences très importantes, longtemps sous-estimées, qui peuvent rendre ou bénéfique ou dommageable la gestion des ouvrages. La question prend de plus en plus d'importance avec la multiplicité des fonctions assignées aux ouvrages et lorsque plusieurs ouvrages interfèrent simultanément sur le fonctionnement d'un bassin hydrographique.

Les modifications du régime des plus hautes eaux et des basses eaux peuvent en effet avoir de multiples conséquences : modification de l'utilisation des zones inondables (intensification agricole, urbanisation) en y aggravant les risques, transformation de la morphologie et des végétations générateurs eux-mêmes d'une modification du régime des eaux, impacts sur la faune et la flore longtemps sous-estimés parce que mal connus.